

Elections 2015

Les médecins candidats au Conseil national et au Conseil des Etats



Lors des élections du 18 octobre 2015, le peuple suisse désignera ses représentants politiques au Parlement pour les quatre prochaines années. La FMH veut permettre au corps médical de pouvoir défendre son point de vue et ses propositions de solution lors des débats politiques et les faire valoir dans les processus législatifs.

Vous êtes membre de la FMH et candidat ou candidate aux élections fédérales 2015 pour le Conseil national ou le Conseil des Etats? Dans ce cas, le Bulletin des médecins suisses vous offre la possibilité de vous présenter et d'exposer brièvement votre point de vue en politique de la santé à son lectorat. Vous trouverez toutes les informations requises à côté. Veuillez également joindre un texte succinct de 800 caractères maximum (espaces inclus) dans lequel vous exposerez les thèmes de politique de santé qu'il vous tient particulièrement à cœur de défendre. Nous vous invitons ensuite à nous transmettre ces informations et une photo (portrait) de bonne qualité (au moins 300 dpi) par voie électronique à [kommunikation\[at\]fmh.ch](mailto:kommunikation[at]fmh.ch) d'ici au 15 juin 2015 au plus tard.

Les portraits seront publiés le 2 septembre 2015 dans le Bulletin des médecins suisses. D'ici là, nous restons à votre entière disposition au 031 359 11 50 pour répondre à vos éventuelles questions.

Les informations requises

- Nom, prénom
 - Année de naissance
 - Domicile, canton
 - Parti politique pour lequel vous vous présentez aux élections fédérales
 - Titre de spécialiste
 - Activité professionnelle exercée actuellement
 - Votre organisation médicale de base
 - Mandats politiques actuels ou précédents
 - Mandats actuels ou précédents de politique professionnelle Intérêts
 - Site internet de votre candidature au Conseil national ou au Conseil des Etats
 - Vos présences sur les réseaux sociaux
 - Votre adresse électronique pour d'éventuelles prises de contact par des intéressés
 - Vos motivations en politique de santé.
Texte de 800 caractères maximum, espaces compris.
 - Photo-portrait d'une résolution de 300 dpi
-